

ATLAS

des zones à dominante humide

Etude de référence

Elaboration de la cartographie des zones à dominante humide
et enjeux des politiques publiques associées

Sommaire

Présentation des zones à dominante humide de niveau 1 et niveau 2 : **Carte 1**

Répartition des zones à potentiel humide : **Carte 2**

Analyse des facteurs explicatifs - Densité hydrographique : **Carte 3**

Analyse des facteurs explicatifs - Climatologie et forme du terrain : **Carte 4**

Analyse des facteurs explicatifs - Géologie et géomorphologie : **Carte 5**

Analyse des facteurs explicatifs - Remontée de nappe : **Carte 6**

Répartition de l'occupation du sol en 2006 : **Carte 7**

Répartition de l'enjeu inondation : **Carte 8**

Etat chimique des masses d'eau superficielle (Référence SDAGE 2010-2015) : **Carte 9**

Etat chimique des masses d'eau souterraine (Référence SDAGE 2010-2015) : **Carte 10**

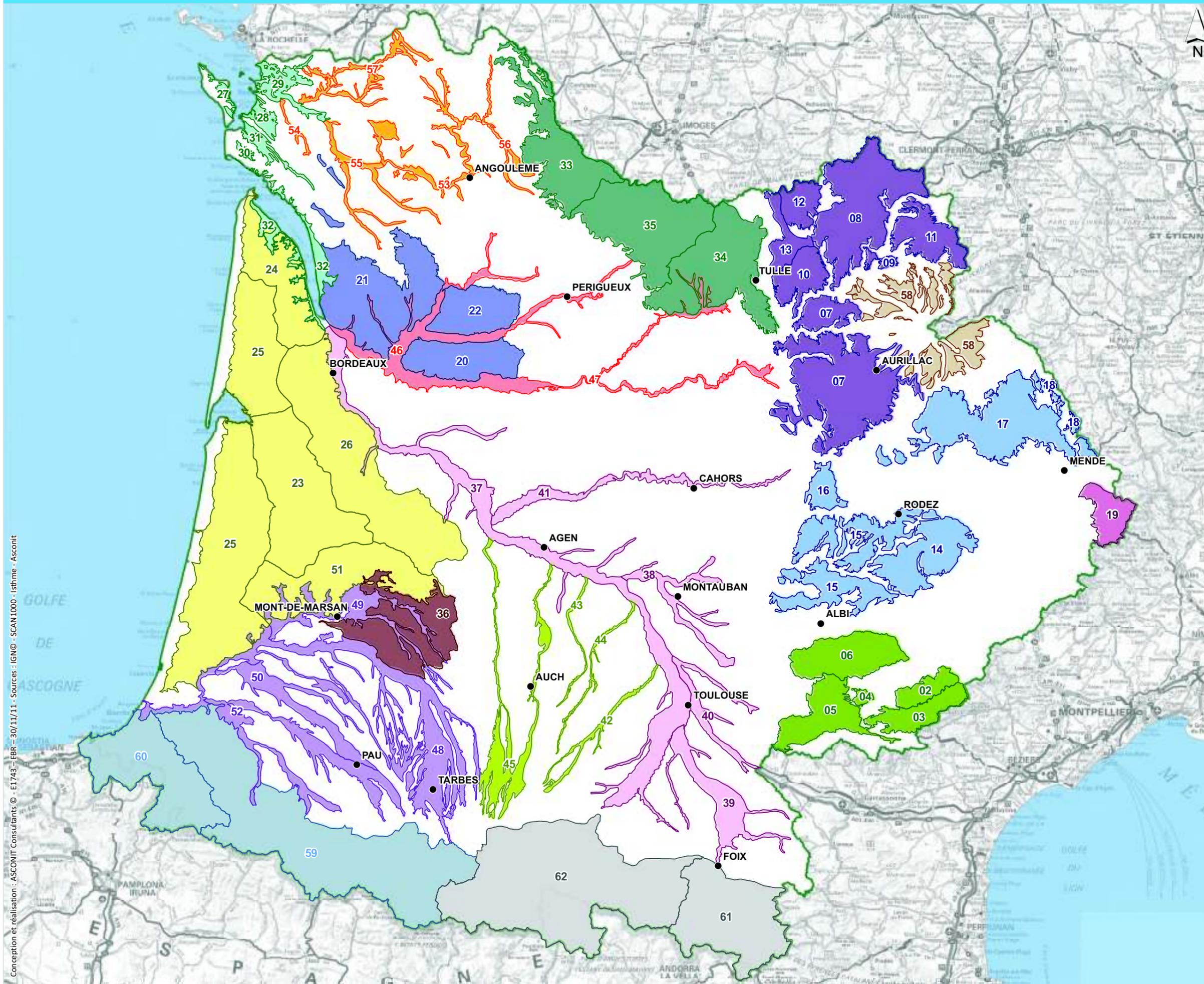
Etat écologique des masses d'eau superficielle (Référence SDAGE 2010-2015) : **Carte 11**

Etat quantitatif des masses d'eau souterraine (Référence SDAGE 2010-2015) : **Carte 12**

Répartition des secteurs de protection et de gestion des milieux naturels : **Carte 13**

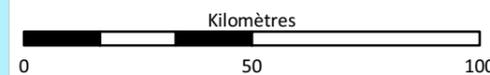
Répartition des bassins déficitaires : **Carte 14**

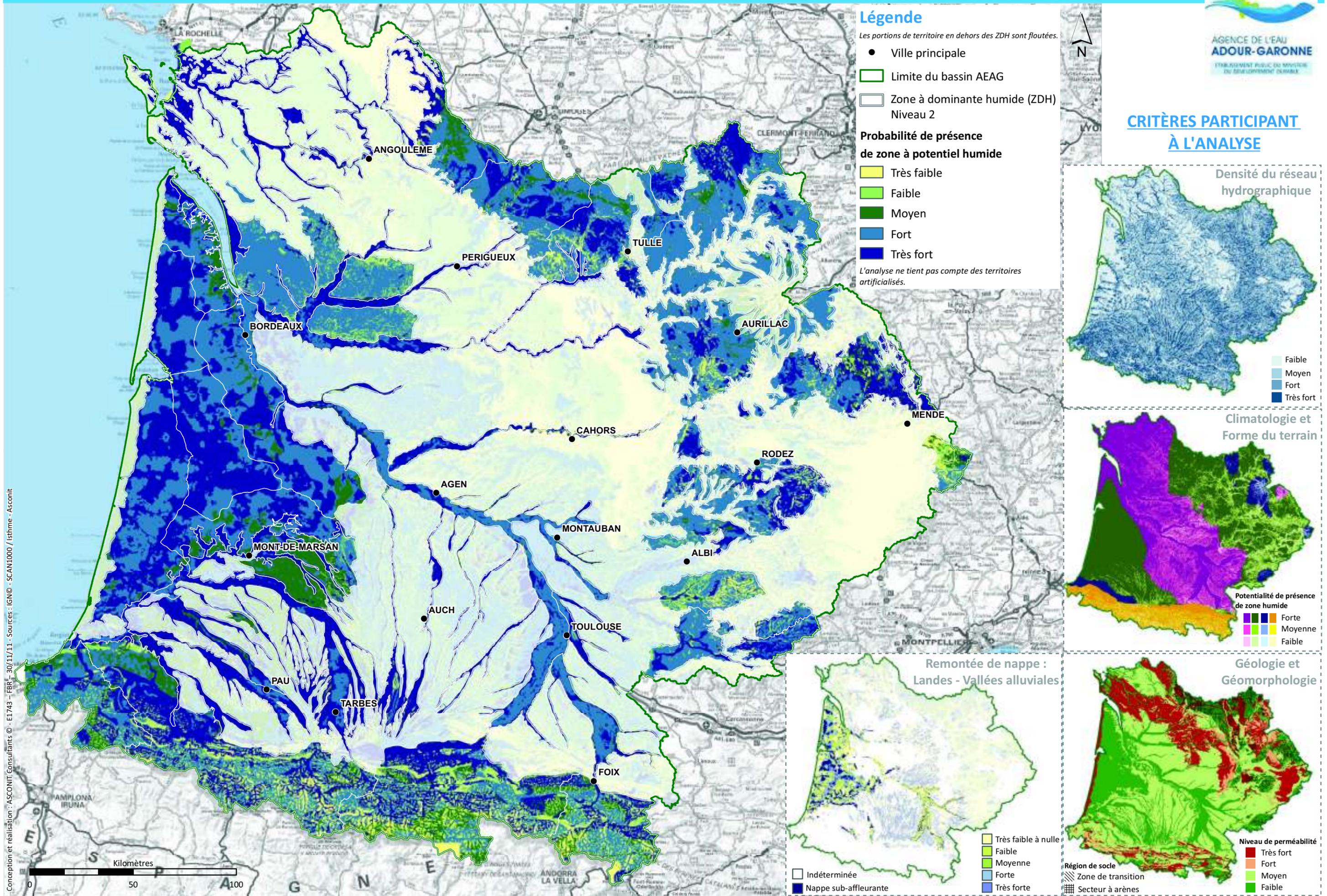
Répartition des zones à préserver pour l'alimentation en eau potable dans le futur (ZAEPF) : **Carte 15**



Légende

- Ville principale
- Limite du bassin AEAG
- Zone à dominante humide - Niveau 1**
- ZDHN1_01 : Sud Aveyron et montagnes tarnaises
- ZDHN1_02 : Contreforts cristallins Ouest du Massif Central
- ZDHN1_03 : Contreforts Sud du Massif Central
- ZDHN1_04 : Cévennes
- ZDHN1_05 : Double et landais
- ZDHN1_06 : Landes de Gascogne
- ZDHN1_07 : Marais littoraux
- ZDHN1_08 : Massif du Limousin, têtes de bassin de la Charente, la Dronne et la Vézère
- ZDHN1_09 : Région des sables fauves
- ZDHN1_10 : Vallées du bassin de la Garonne
- ZDHN1_11 : Vallées alluviales des molasses des côteaux gascons
- ZDHN1_12 : Vallées alluviales du bassin de la Dordogne
- ZDHN1_13 : Vallées alluviales du bassin de l'Adour
- ZDHN1_14 : Vallées alluviales du bassin de la Charente
- ZDHN1_15 : Planèzes volcaniques du Cantal
- ZDHN1_16 : Pyrénées atlantiques, versant Adour
- ZDHN1_17 : Pyrénées orientales, versant Garonne
- Zone à dominante humide - Niveau 2**
- 12 Numéro identifiant ZDHN2





Légende
Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

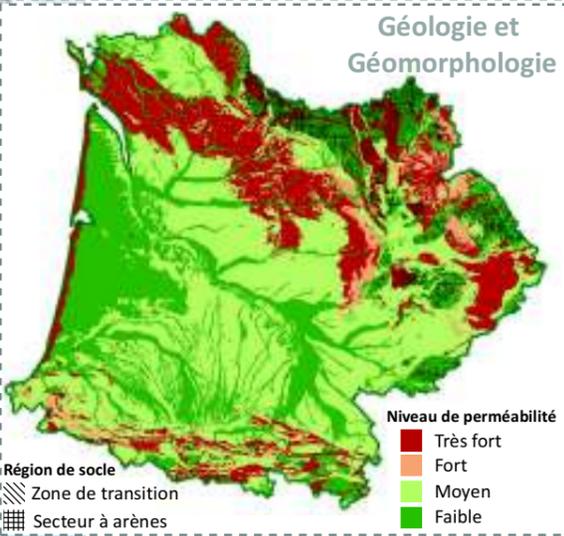
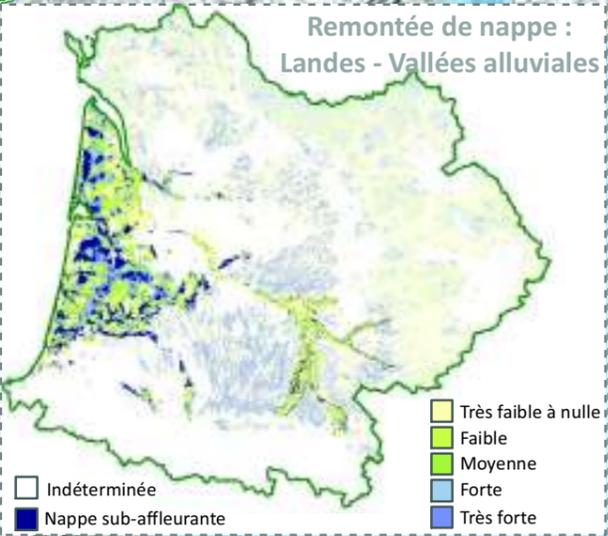
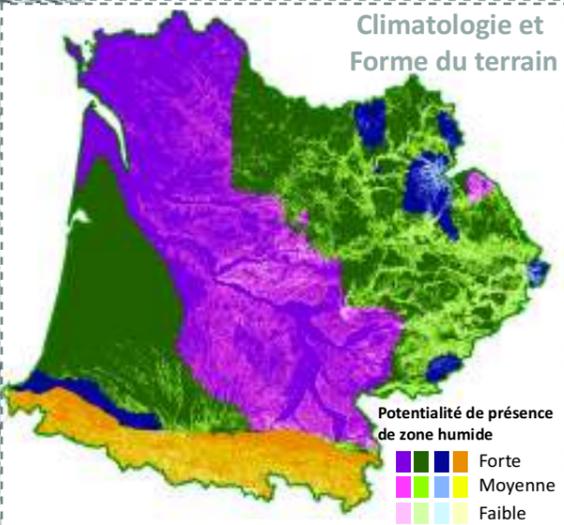
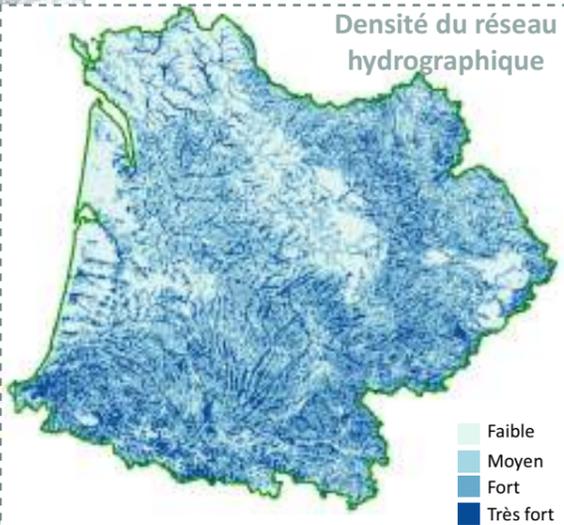
- Ville principale
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2

Probabilité de présence de zone à potentiel humide

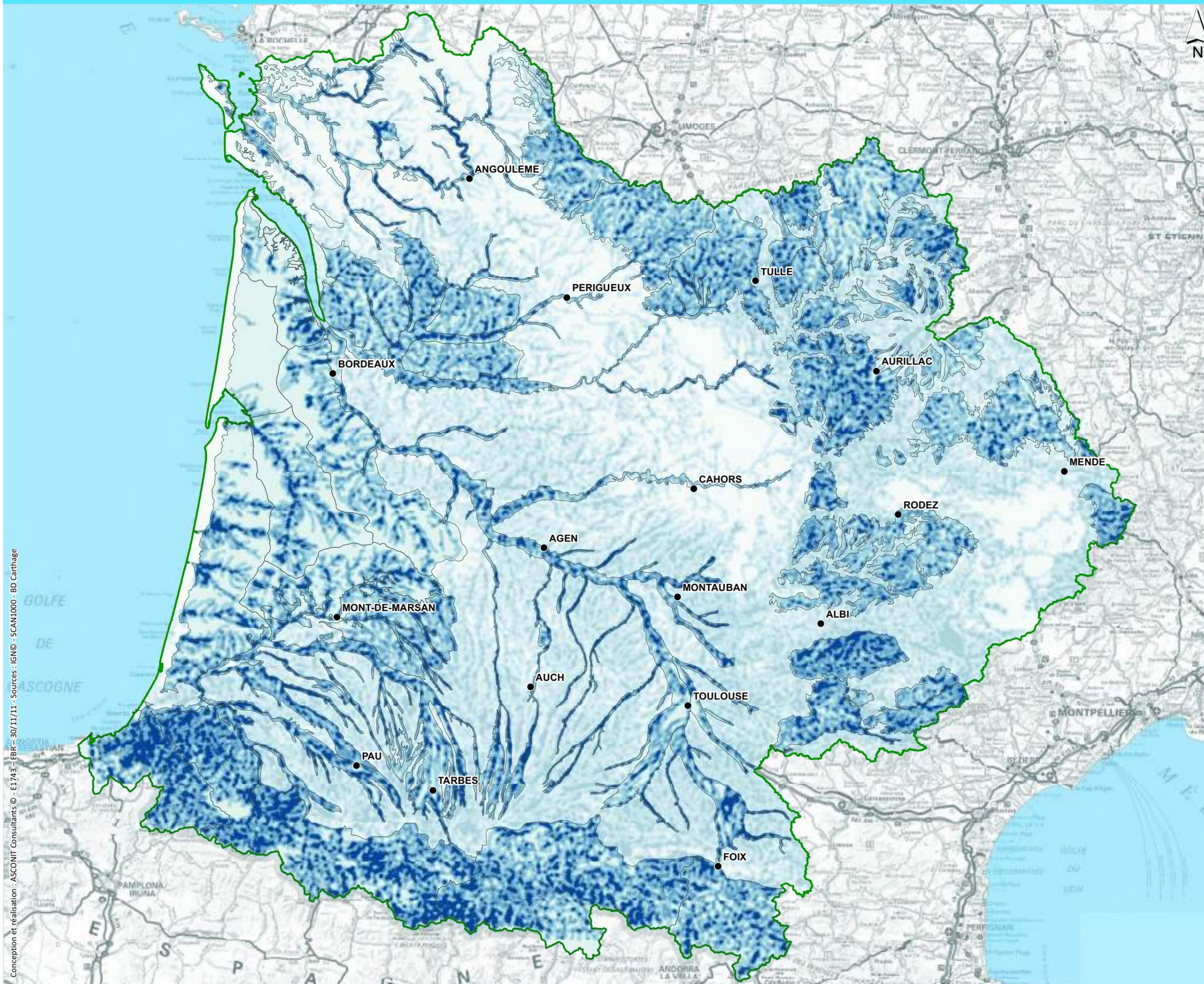
- Très faible
- Faible
- Moyen
- Fort
- Très fort

L'analyse ne tient pas compte des territoires artificialisés.

CRITÈRES PARTICIPANT À L'ANALYSE



Conception et réalisation : ASCONIT Consultants © - E1743 - FBR - 30/11/11 - Sources : IGN © - SCAN1000 / Isthme - Asconit



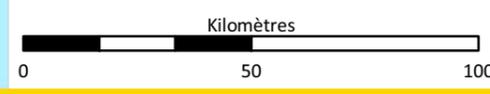
Les facteurs explicatifs sont les critères primaires permettant de définir via l'analyse spatiale les zones à potentiel humide.

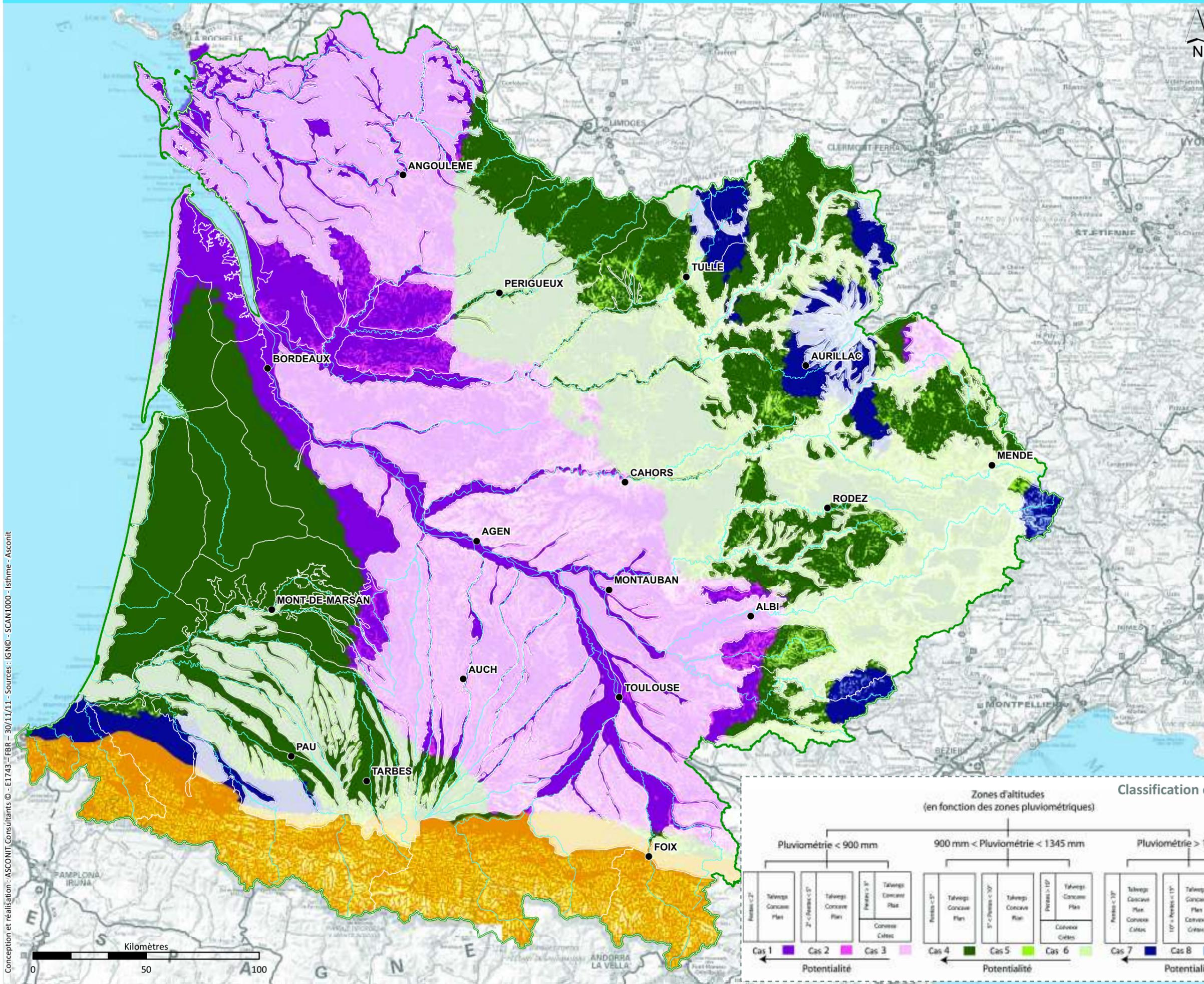
La densité de drainage est calculée sur la base du réseau hydrographique BDCarthage 2010. Celle-ci sous-estime fortement les zones artificialisées. Elle est le reflet du relief de drainage naturel. Une amélioration de la méthode possible serait d'ajouter un indicateur de densité de drainage "artificiel", basé sur la BDTopo. En 2011, l'attribut "artificiel/naturel" de cette donnée n'est pas d'une qualité suffisante pour effectuer ce traitement.

Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau2
- Densité du réseau hydrographique**
- ▭ Faible
- ▭ Moyen
- ▭ Fort
- ▭ Très fort





Les facteurs explicatifs sont les critères primaires permettant de définir via l'analyse spatiale les zones à potentiel humide.

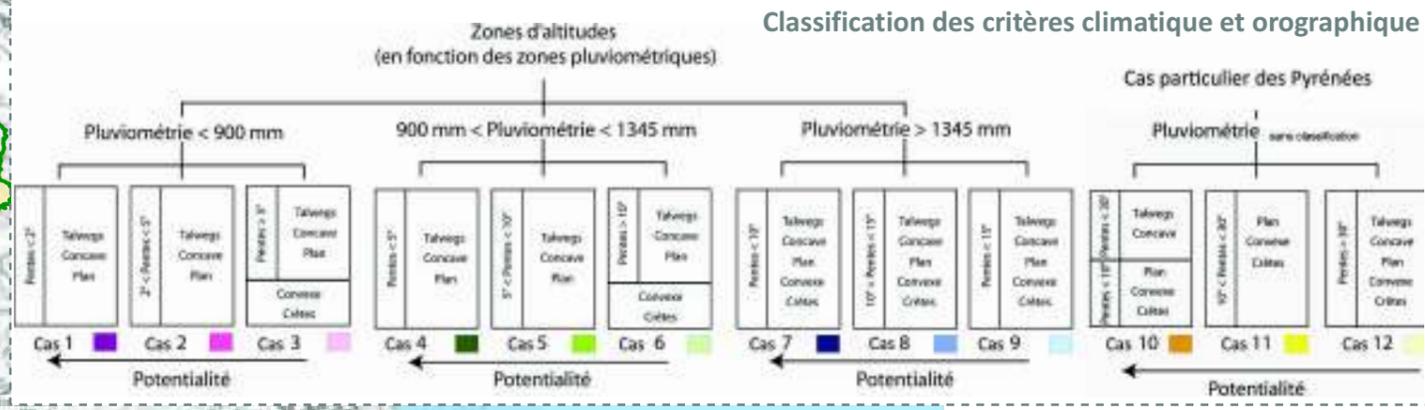
Selon les valeurs de précipitation, des pentes et des formes du terrain, la potentialité des zones à potentiel humide évolue. Le schéma présente les différentes situations analysées.

La méthode a été régionalisée selon des limites pluviométriques et d'hydroécocorégions pour les Pyrénées.

Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

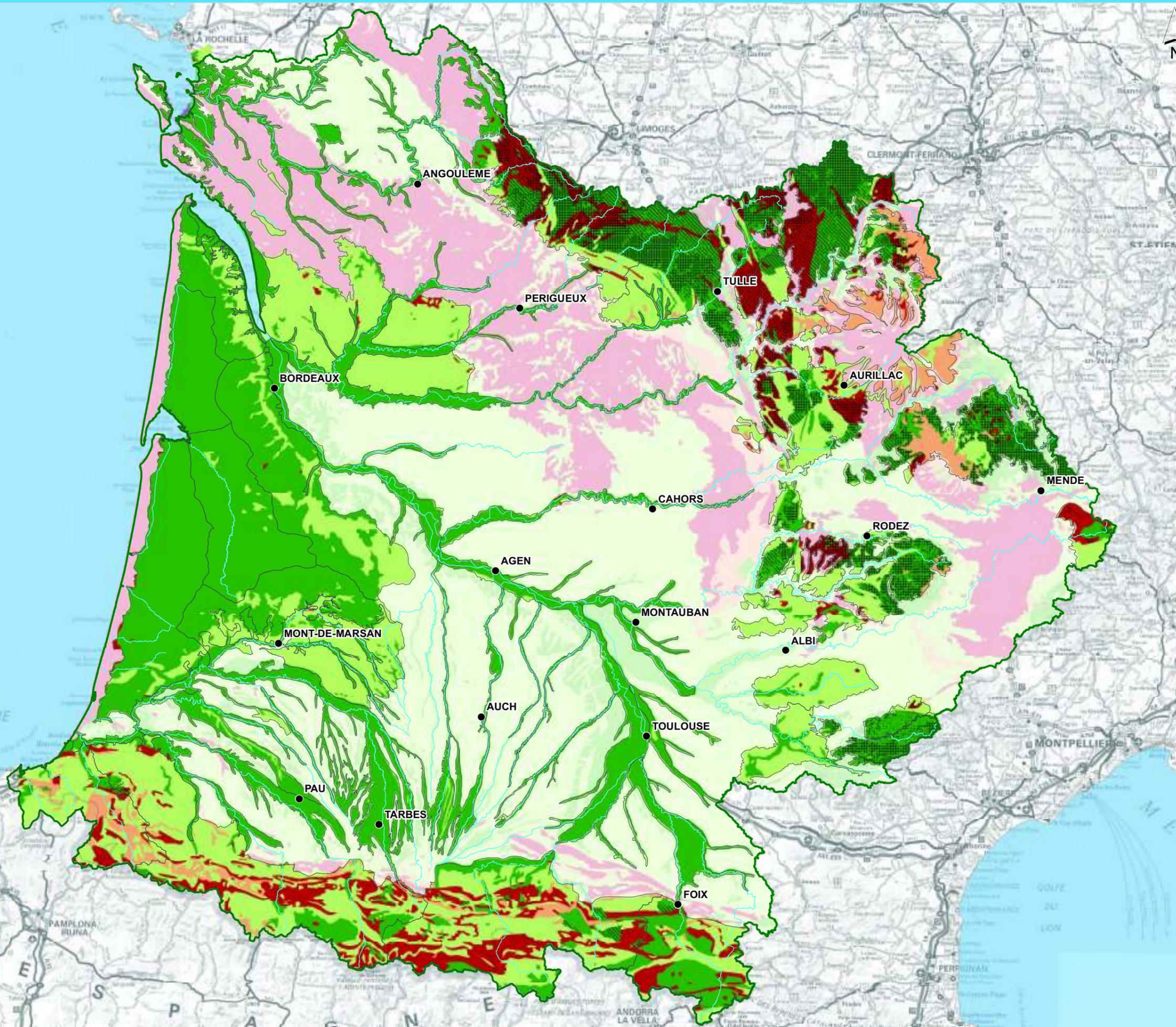
- Ville principale
 - Cours d'eau
 - ▭ Limite du bassin AEAG
 - ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- Potentialité de présence de zone humide**
- Forte : cas 1
 - Moyenne : cas 2
 - Faible : cas 3
 - Forte : cas 4
 - Moyenne : cas 5
 - Faible : cas 6
 - Forte : cas 7
 - Moyenne : cas 8
 - Faible : cas 9
 - Forte : cas 10
 - Moyenne : cas 11
 - Faible : cas 12



Conception et réalisation : ASCONIT Consultants © - E1743 - FBR - 30/11/11 - Sources : IGN © - SCAN1000 - Isthme - Asconit

Les facteurs explicatifs sont les critères primaires permettant de définir via l'analyse spatiale les zones à potentiel humide.

Conception et réalisation : ASCONIT Consultants © - E1743 - FBR - 30/11/11 - Sources : IGN© - SCAN1000 - BRGM - Isthme - Asconit

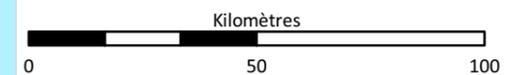


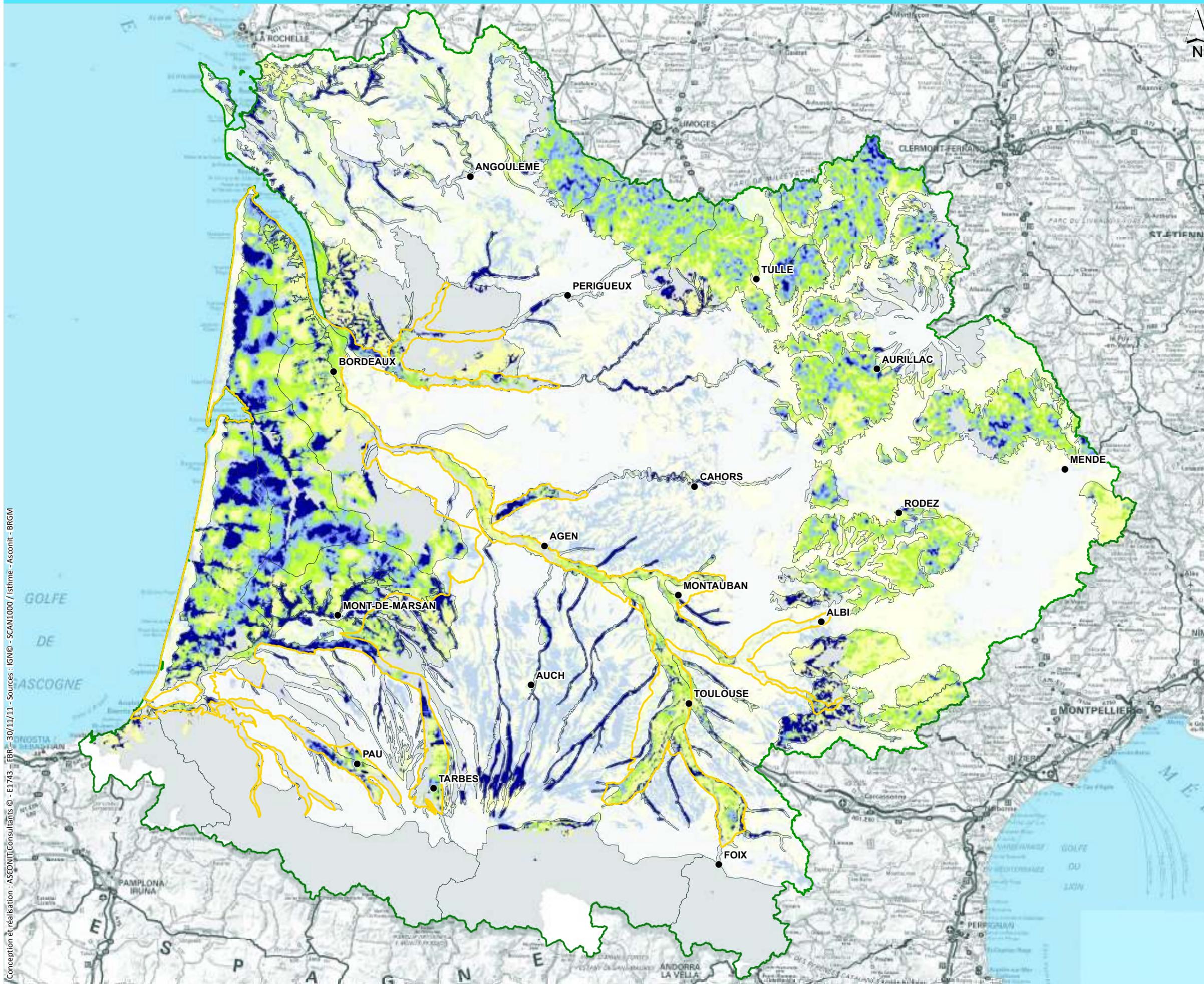
Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- Cours d'eau
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- Géomorphologie : région de socle**
 - ▨ Zone de transition
 - ▩ Secteur à arènes
- Géologie : niveau de perméabilité**
 - Ensemble perméable
 - Ensemble moyennement perméable
 - Ensemble plutôt imperméable
 - Ensemble très imperméable

Nota : les entités inférieures à 5km² ont été retirées de la carte pour une meilleure lisibilité.





Les facteurs explicatifs sont les critères primaires permettant de définir via l'analyse spatiale les zones à potentiel humide.

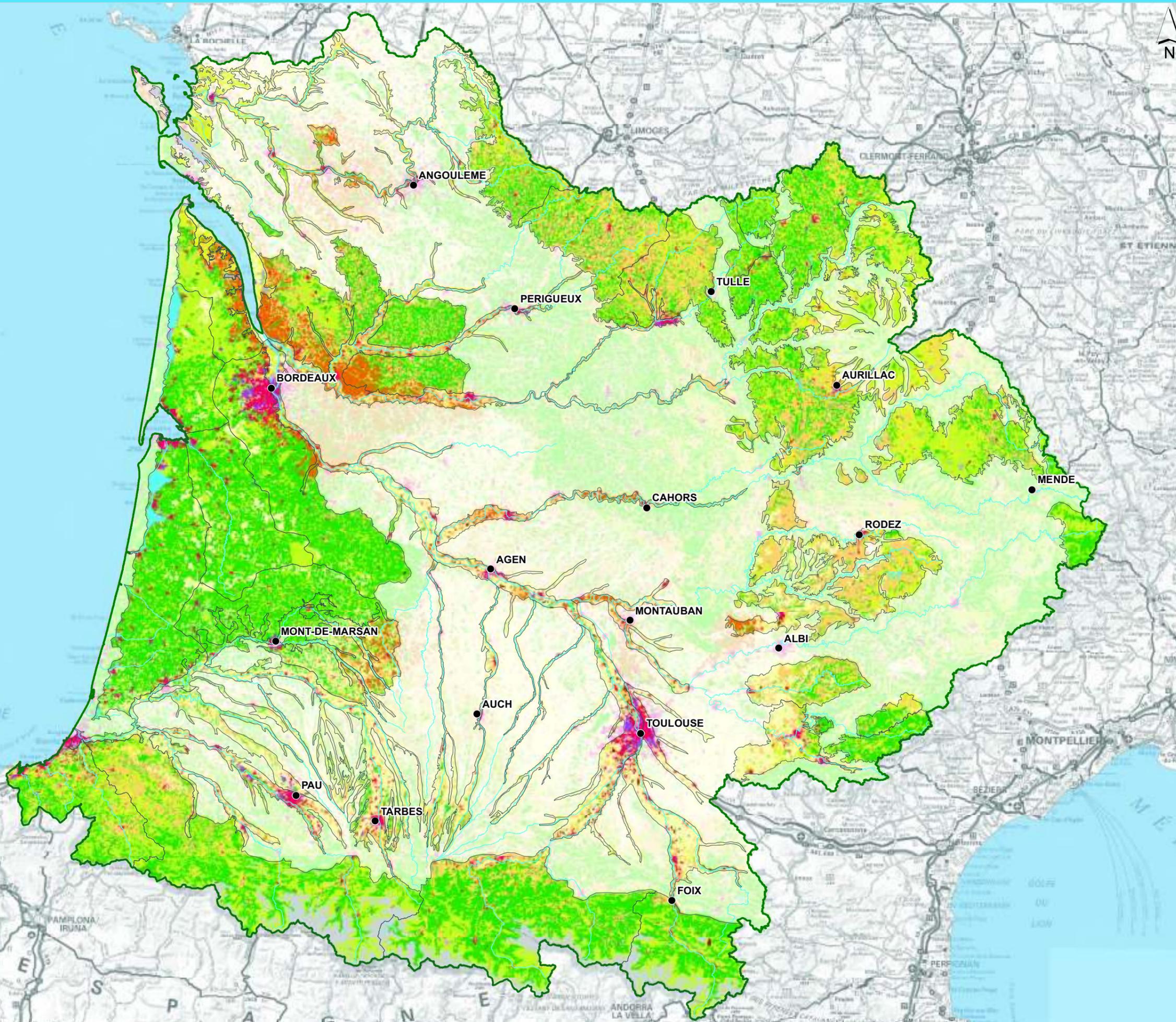
Le critère "remontée de nappe" a été traité uniquement pour les secteurs des Landes et des vallées alluviales afin de discriminer ces zones qui apparaissent trop humides. Toutefois pour les Landes, il n'a pas permis de distinguer de sous ensemble net, les Landes reste donc en Zone à Dominante Humide sous découpées par grands secteurs hydrographiques.

Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- ▭ Secteur des Landes et vallées alluviales
- Remontée de nappe :**
- ▭ Indéterminée
- ▭ Très faible à nulle
- ▭ Faible
- ▭ Moyenne
- ▭ Forte
- ▭ Très forte
- ▭ Nappe sub-affleurante

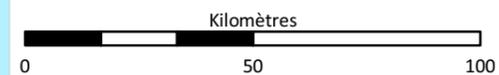




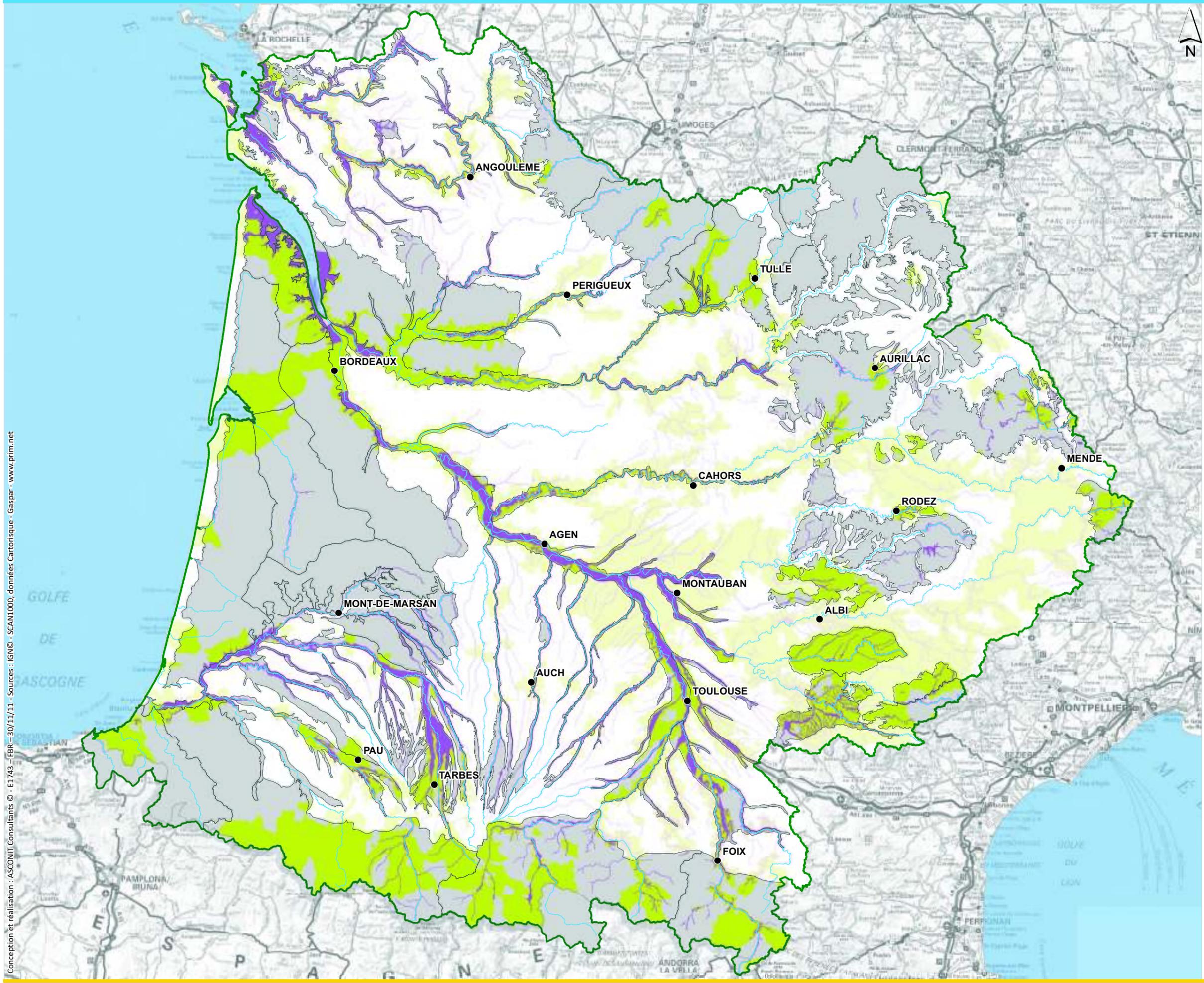
Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- Occupation du sol**
- Territoires artificialisés*
- - Zones urbanisées
- - Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- - Mines, décharges et chantiers
- - Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Territoires agricoles*
- - Terres arables
- - Cultures permanentes
- - Prairies
- - Zones agricoles hétérogènes
- Forêts et milieux semi-naturels*
- - Forêts
- - Milieu à végétation arbustive et/ou herbacée
- - Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides*
- - Zones humides intérieures
- - Zones humides maritimes
- Surfaces en eau*
- - Eaux continentales



Conception et réalisation : ASCONIT Consultants © - E1743 - FBR - 30/11/11 - Sources : IGN© - SCAN1000, données Cartorisque - Gaspar - www.prim.net



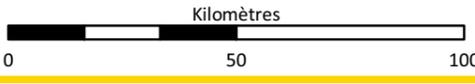
La cartographie des communes ayant un Plan de Prévention des Risques Inondations montre l'état d'avancement des instruments réglementaires de gestion des risques actuels, dans les zones à fort enjeu humain.

Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

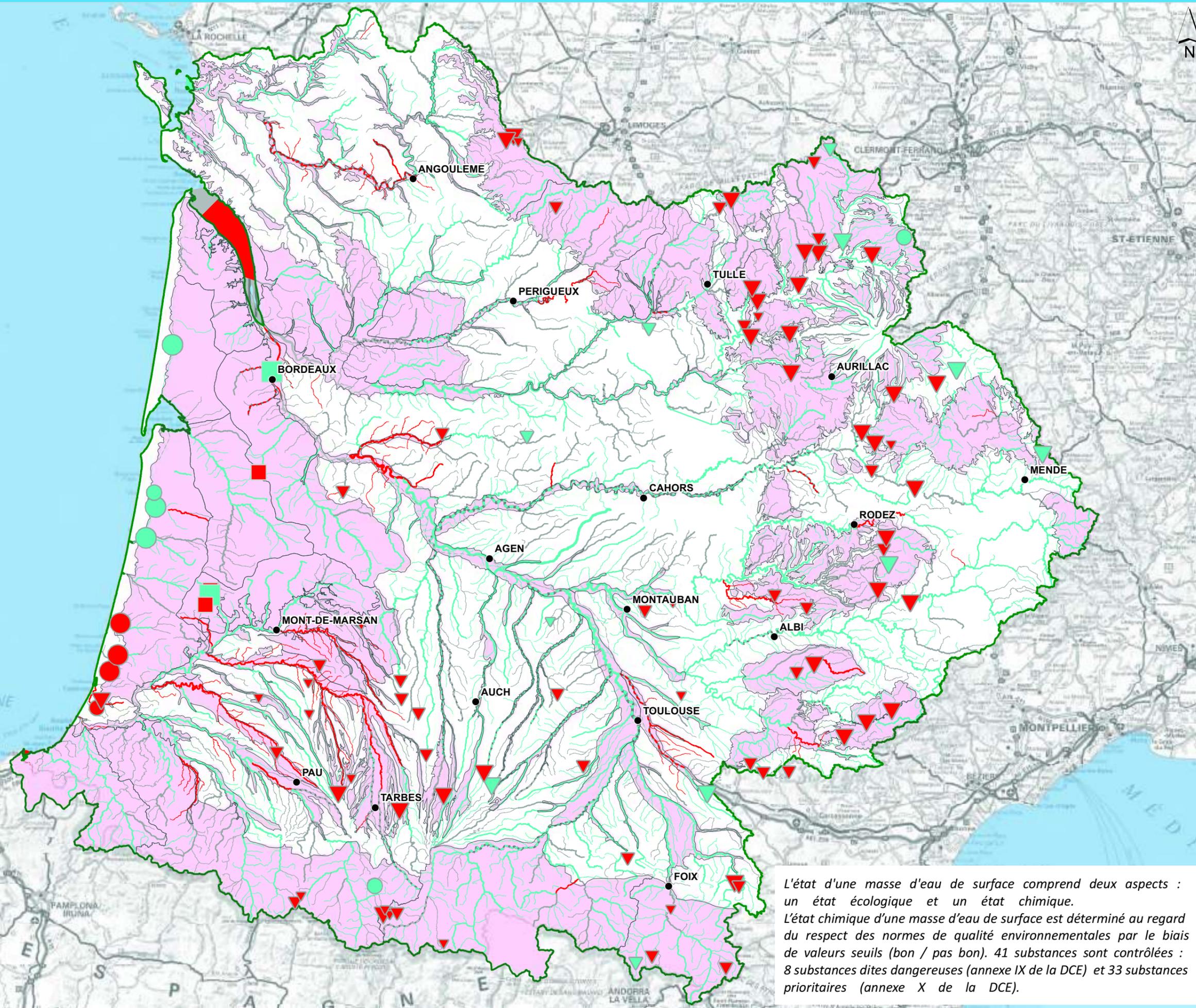
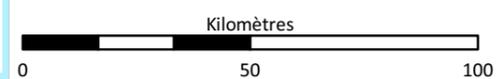
- Ville principale
- Cours d'eau
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- ▭ Commune couverte par un PPRI
- ▭ Aléa inondation

Nota : l'aléa inondation correspond aux couches ALEA INONDATION SYNTHÈSE par département téléchargées sur Cartorisque.

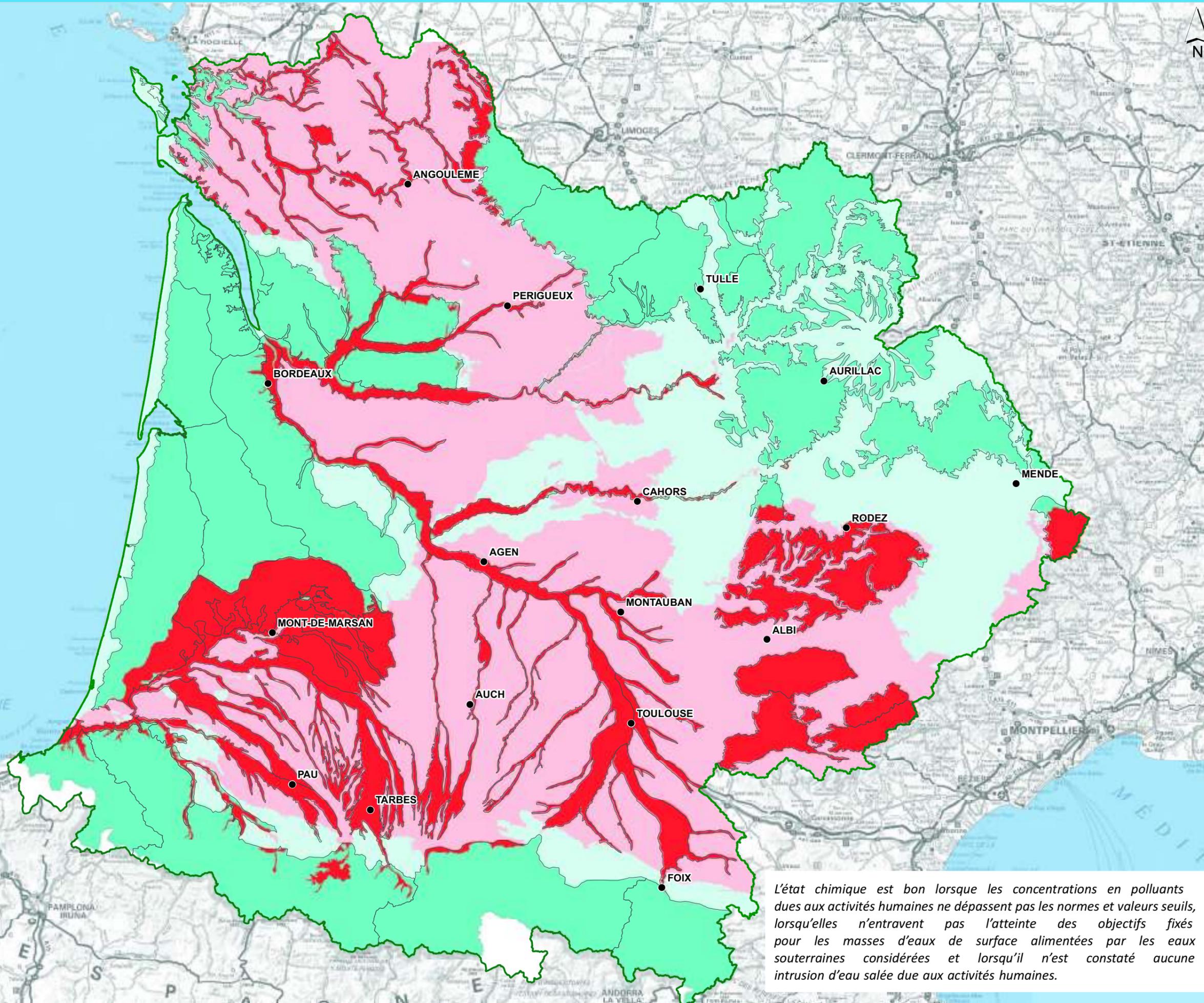


Légende

- Ville principale
 - ▭ Limite du bassin AEAG
 - ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- Etat chimique des masses d'eau**
- Bon
 - Mauvais
 - Non classé
- Masse d'eau : Cours d'eau**
- Masse d'eau naturelle
 - Masse d'eau artificielle
 - Masse d'eau fortement modifiée
- Taille de la masse d'eau selon la taille du bassin versant : Cours d'eau**
- de 10 à 100 km²
 - de 100 à 1000 km²
 - de 1000 à 10000 km²
 - supérieur à 10000 km²
- Masse d'eau : Plan d'eau**
- Masse d'eau naturelle
 - Masse d'eau artificielle
 - ▼ Masse d'eau fortement modifiée
- Taille de la masse d'eau : Plan d'eau**
- de 0.5 à 1 km²
 - de 1 à 10 km²
 - de 10 à 100 km²
- Masse d'eau : Eau de transition**
- Masse d'eau naturelle
 - Masse d'eau artificielle
 - Masse d'eau fortement modifiée



L'état d'une masse d'eau de surface comprend deux aspects : un état écologique et un état chimique. L'état chimique d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales par le biais de valeurs seuils (bon / pas bon). 41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE).



Légende

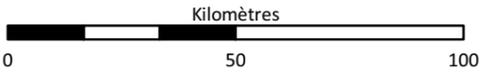
Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2

Etat chimique des masses d'eau

- Bon
- Mauvais

L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.



Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2

Etat écologique des masses d'eau

- ▭ Très bon
- ▭ Bon
- ▭ Moyen
- ▭ Médiocre
- ▭ Mauvais
- ▭ Non classé

Masse d'eau : Cours d'eau

- Masse d'eau naturelle
- Masse d'eau artificielle
- Masse d'eau fortement modifiée

Taille de la masse d'eau selon la taille du bassin versant : Cours d'eau

- de 10 à 100 km²
- de 100 à 1000 km²
- de 1000 à 10000 km²
- supérieur à 10000 km²

Masse d'eau : Plan d'eau

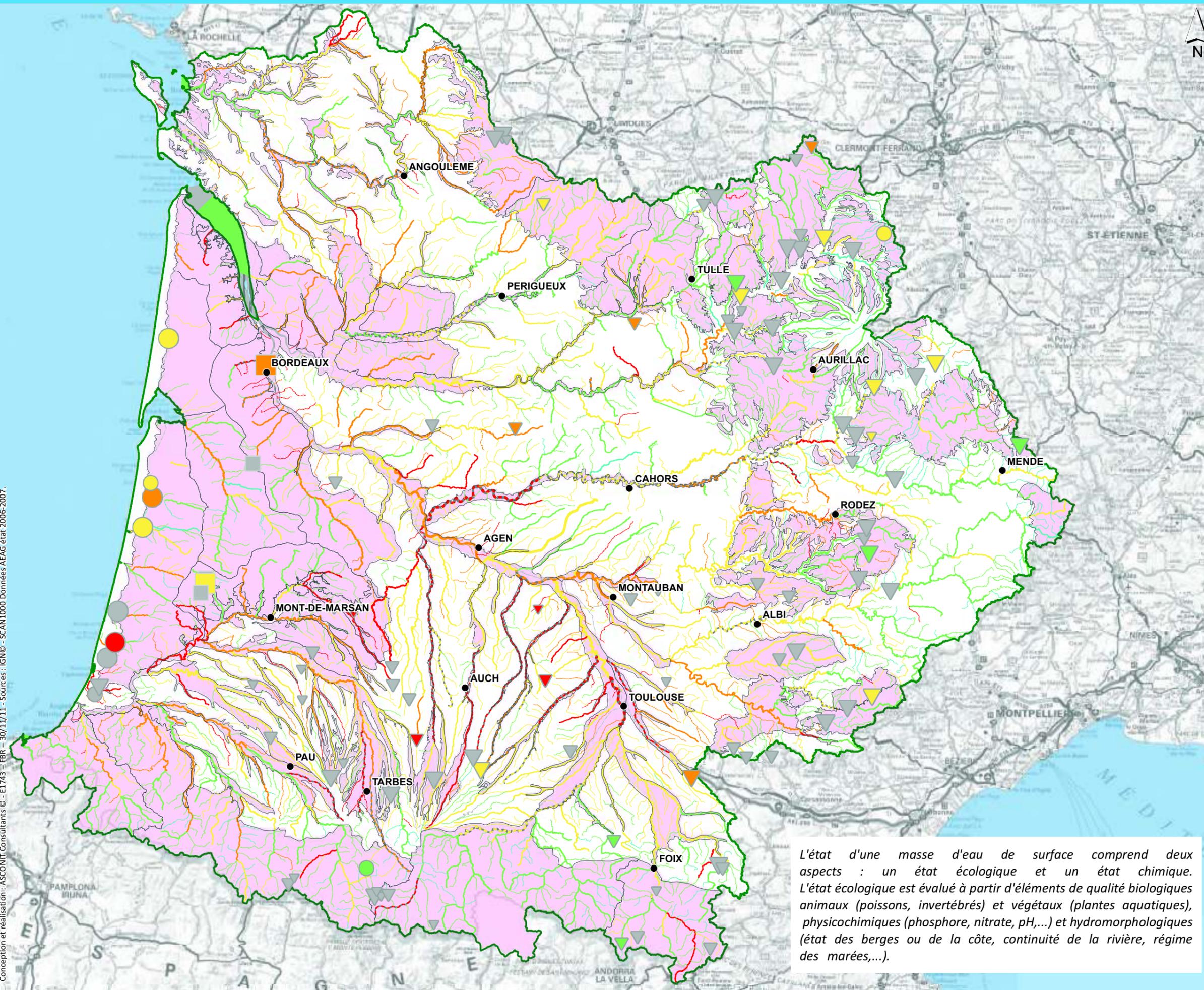
- Masse d'eau naturelle
- Masse d'eau artificielle
- ▼ Masse d'eau fortement modifiée

Taille de la masse d'eau : Plan d'eau

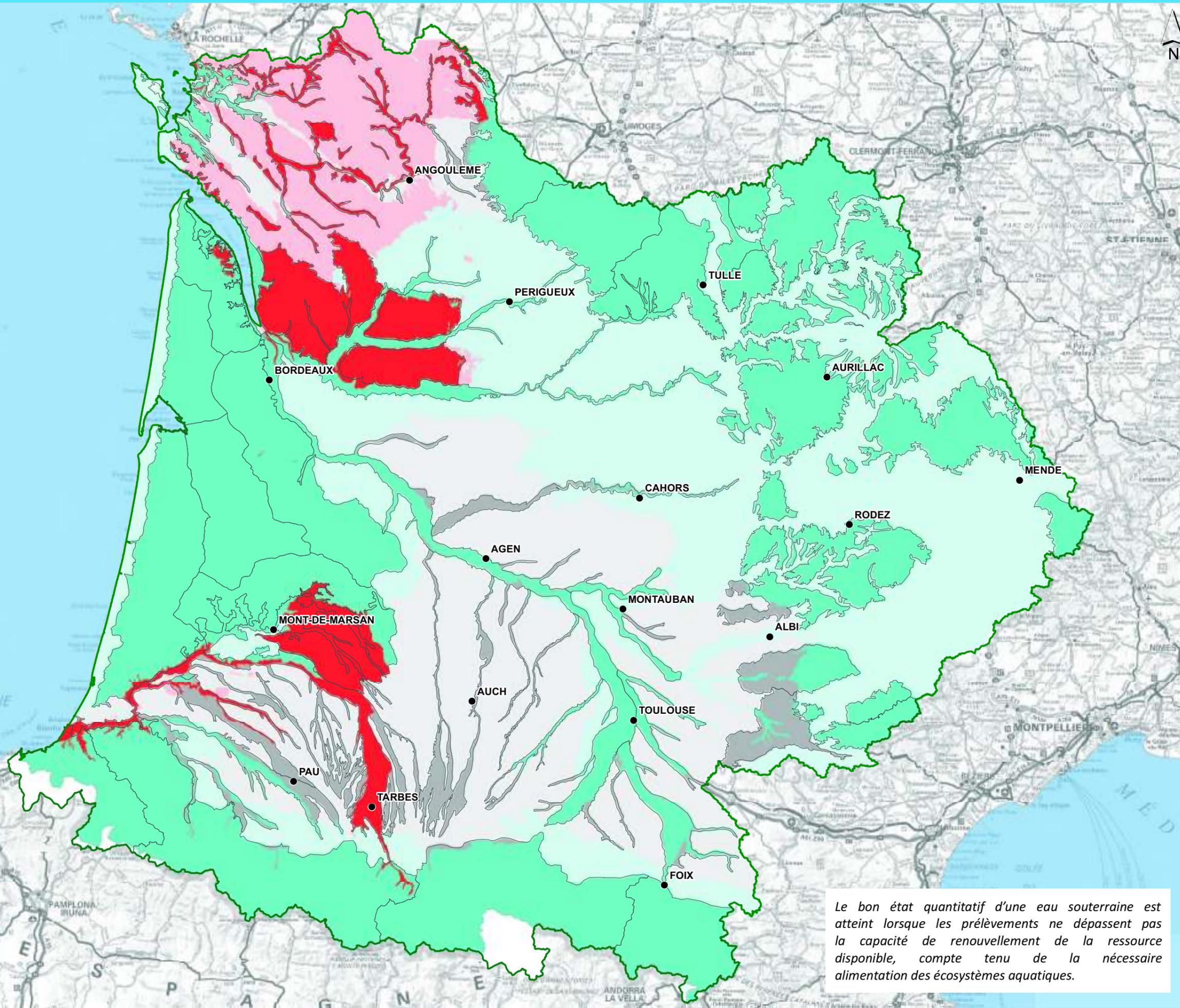
- de 0.5 à 1 km²
- de 1 à 10 km²
- de 10 à 100 km²

Masse d'eau : Eau de transition

- Masse d'eau naturelle
- Masse d'eau artificielle
- Masse d'eau fortement modifiée



L'état d'une masse d'eau de surface comprend deux aspects : un état écologique et un état chimique. L'état écologique est évalué à partir d'éléments de qualité biologiques animaux (poissons, invertébrés) et végétaux (plantes aquatiques), physicochimiques (phosphore, nitrate, pH,...) et hydromorphologiques (état des berges ou de la côte, continuité de la rivière, régime des marées,...).



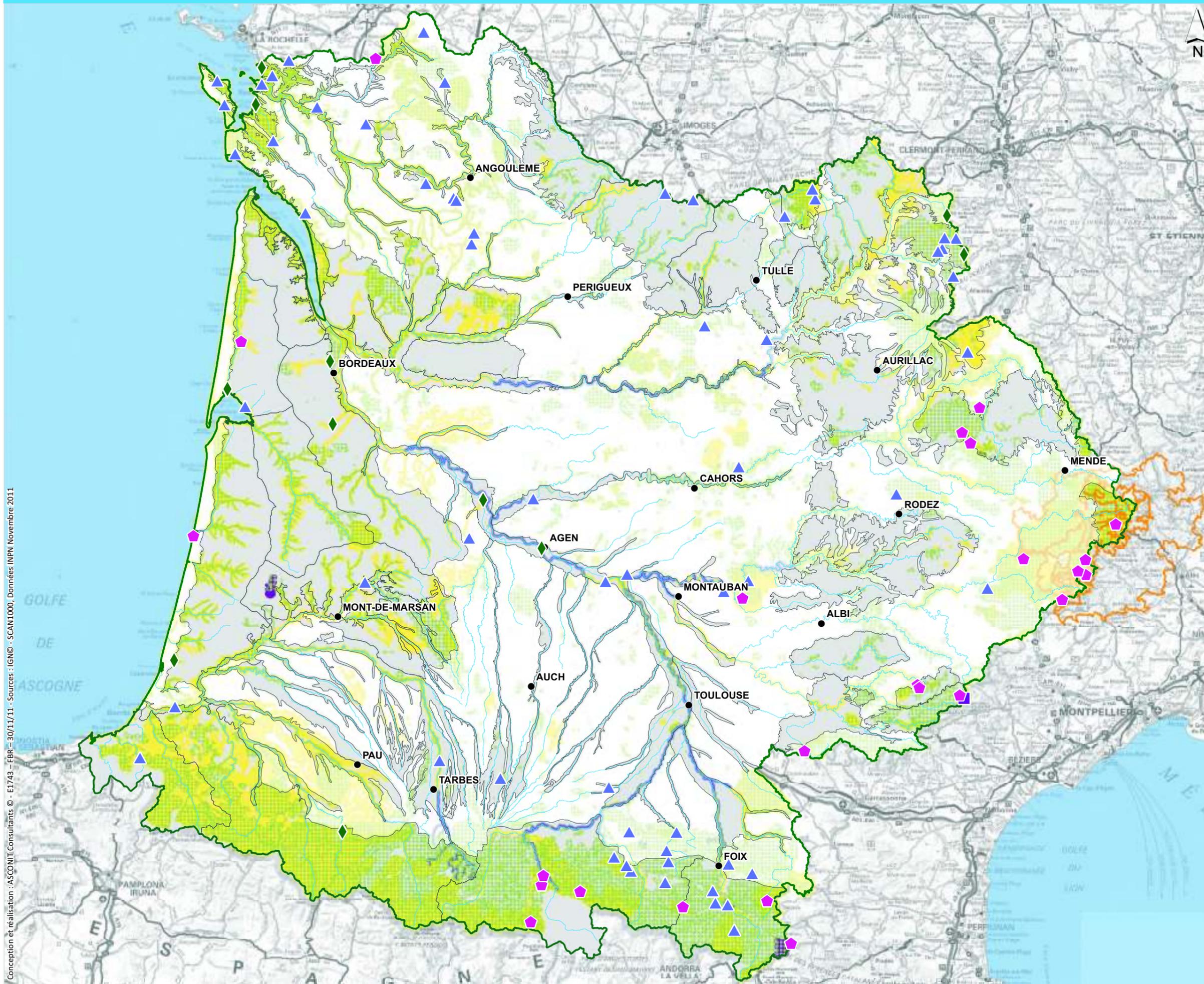
Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
 - ▭ Limite du bassin AEAG
 - ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- Etat quantitatif des masses d'eau**
- ▭ Bon
 - ▭ Mauvais
 - ▭ Non classé

Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques.

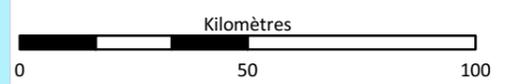




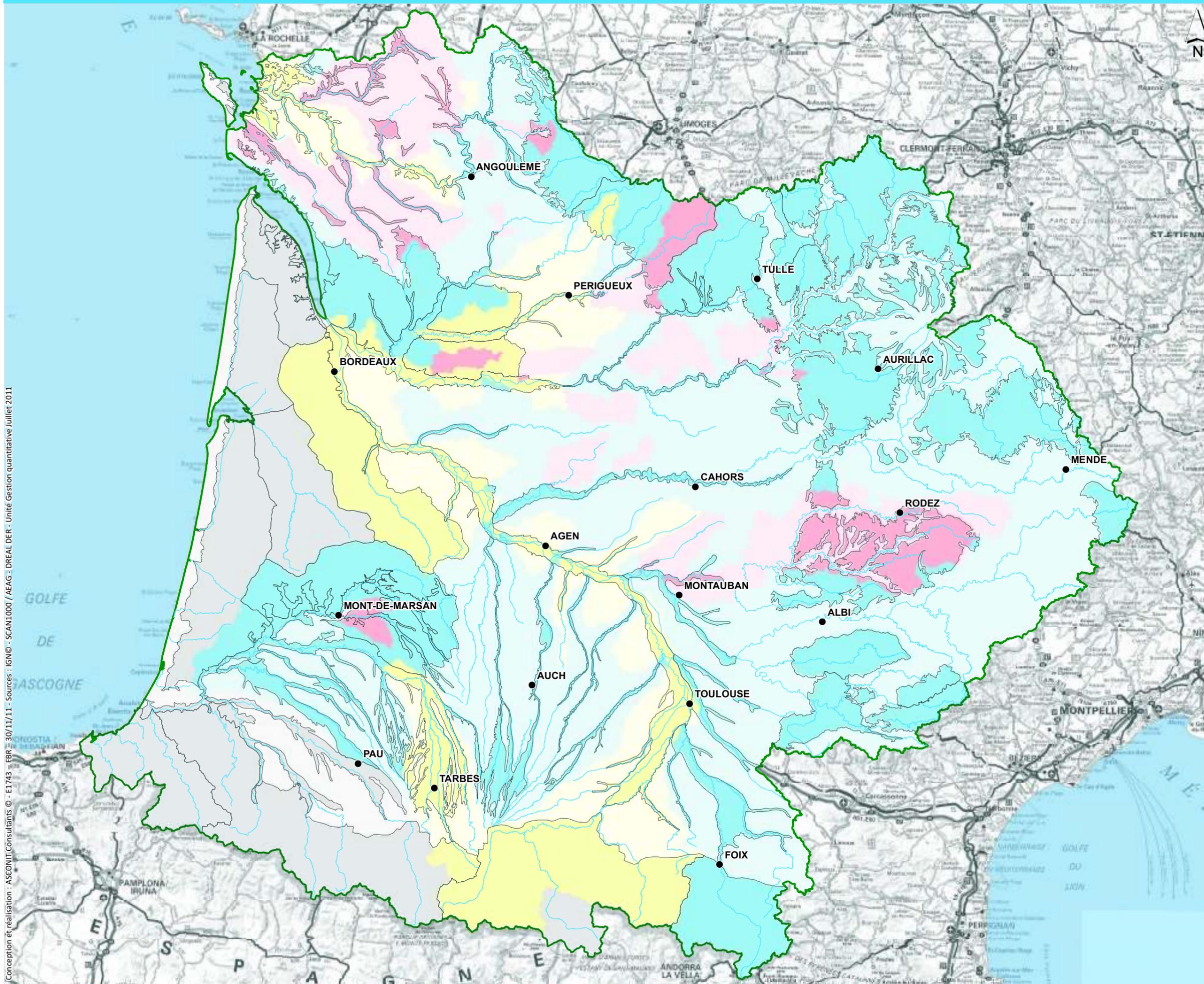
Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- Cours d'eau
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- ▭ Réserve de la biosphère
- ▭ ZNIEFF (2ème génération)
- ▭ Natura 2000
- ▲ Arrêté de Protection de Biotope
- ◆ Réserve naturelle nationale
- ◆ Réserve biologique
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage



Conception et réalisation : ASCONIT Consultants © - E1743 - FBR - 30/11/11 - Sources : IGN © - SCAN1000 / AEAG - DREAL DER - Unité Gestion quantitative Juillet 2011



La détermination des bassins déficitaires repose sur l'analyse de l'écart entre le volume prélevé en hydrologie quinquennale sèche et le volume prélevable.

L'évaluation du déficit est actuellement en cours de validation au sein de l'agence de l'eau.

Légende

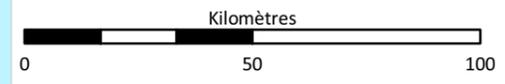
Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

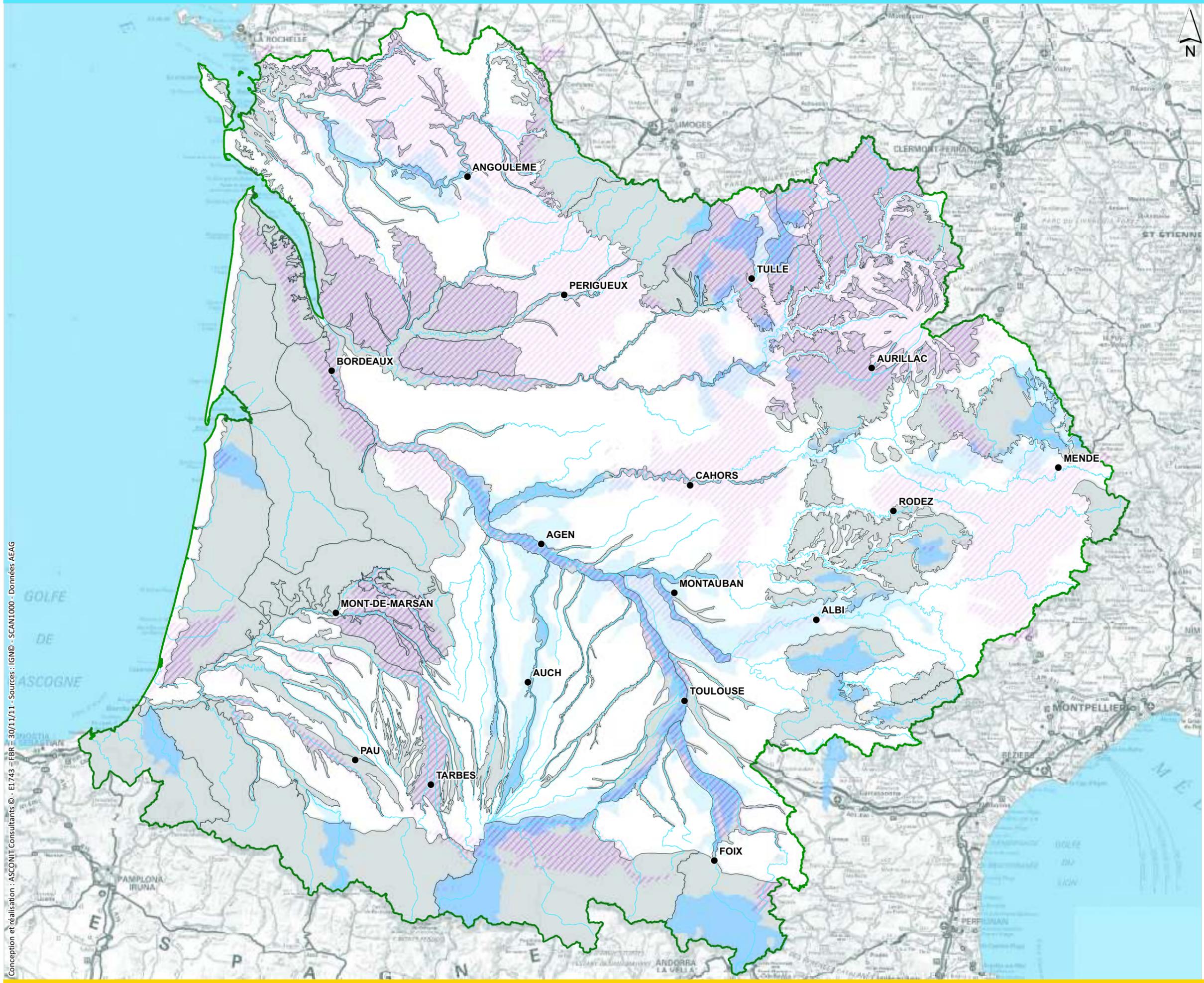
- Ville principale
- Cours d'eau
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2

Evaluation du déficit établie en juillet 2011 (%) :

- Equilibre (0 à 500)
- Déséquilibre (-20 à 0)
- Ecart importants (-100 à -20)
- Indéterminé

Ecart entre le volume affiné et le volume prélevé





Le SDAGE a identifié des ressources en eau (aquifère, cours d'eau, lac) pour lesquelles il doit améliorer la qualité des eaux brutes pour réduire le niveau des traitements de potabilisation et satisfaire les besoins quantitatifs (ZAEPF).

Légende

Les portions de territoire en dehors des ZDH sont floutées.

- Ville principale
- Cours d'eau
- ▭ Limite du bassin AEAG
- ▭ Zone à dominante humide (ZDH) Niveau 2
- Zone à préserver pour l'alimentation en eau potable dans le futur**
- ▭ Masse d'eau superficielle
- ▭ Masse d'eau souterraine

